

# Feuille officielle du district de La Neuveville

No 17 - Vendredi 3 mai 2013



## Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch

veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

### PISCINE CHAUFFÉE DU LANDERON OUVERTURE

Samedi 4 mai 2013

Prix indigène pour les habitants  
de La Neuveville

DU 4 AU 6 MAI

**10% DE RABAIS SUR LES ABONNEMENTS  
DE SAISON**

Toujours avec l'aqua-gym gratuit pour tous  
Une idée de cadeau pour la fête des mères !

### MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE MISE AU CONCOURS

Pour le complexe du collège secondaire intercommunal ainsi que pour le Centre d'animation de jeunesse, la Municipalité de La Neuveville recherche un ou une

#### CONCIERGE

(ce poste pourrait être repourvu par promotion interne)

Degré d'occupation: 100 %

#### Mission :

Vous assurerez l'entretien courant des bâtiments scolaires et sportifs de ce complexe ainsi que du mobilier. Vous effectuerez le nettoyage des locaux et des abords des bâtiments scolaires selon le programme défini par le concierge principal. Vous exercerez une surveillance générale des bâtiments et de ses abords. Vous garantirez le bon fonctionnement des bâtiments, sous l'égide du concierge principal et en collaboration avec la direction de l'établissement scolaire. Vous assurerez également l'entretien courant des locaux du Centre d'animation de jeunesse.

#### Exigences :

Vous êtes en possession d'un CFC d'agent d'exploitation ou d'une formation jugée équivalente. Vous êtes apte à travailler de manière indépendante au sein d'une petite équipe. Vous avez le sens des responsabilités. Vous êtes capable de réaliser des petits travaux de réparation et d'entretien courants. Vous êtes à même d'entretenir de bonnes relations avec l'ensemble des usagers, de faire preuve d'amabilité et de disponibilité et ainsi que de faire face aux nombreuses sollicitations liées à une occupation intense des bâtiments scolaires et sportifs.

**Entrée en fonction :** le 1<sup>er</sup> août 2013 ou date à convenir.

**Traitement :** selon échelle des traitements du personnel communal

Renseignements: vous pouvez obtenir des renseignements sur ce poste auprès de M. Lachat Romain, concierge principal (032 751 47 80).

Les offres de service avec curriculum vitae et copies de certificats seront adressées au Conseil municipal, Ressources humaines, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville, jusqu'au 10 mai 2013.

La Neuveville, avril 2013 Le Conseil municipal

## Samedi 4 mai 2013

à La Place de la Liberté  
(en cas de pluie à la Cave de Berne)

# Invitation A TOUTE LA POPULATION

A la cérémonie des

## Mérites culturels et sportifs

\*\*\*\*\*

18h00

### Début de la cérémonie

M. Andrea Olivieri, responsable du département des loisirs

### Remise des mérites culturels et sportifs 2012

Par M. Thierry Siegfried et M. Werner Günthör, triple champion du monde

### Intermède musical

Duo Alpha (*Chanson française avec Laurence Zmoos*)

19h00

### Apéritif en collaboration avec la Zone Piétonne

Ouverture officielle de la Zone piétonne

Allocution de Mme Catherine Frioud Auchlin, présidente du Conseil général

Apéritif offert par la Municipalité et la Zone piétonne.

20h00

### Animation Zone Piétonne

Soirée reggae avec le groupe de musiciens " Boost "

### AGENCE AVS REGIONALE DE LA NEUVEVILLE

Nous vous informons que l'Agence AVS sera fermée  
**Vendredi 3 mai 2013**

Merci de votre compréhension.

La Préposée

### ARRETE DU CONSEIL GENERAL

Le Conseil général de la Commune municipale de La Neuveville

- vu l'art. 44, alinéa 1, lettre g, du Règlement d'organisation
- sur proposition du Conseil municipal

#### décide

art. 1 - La création de 120 % de postes d'éducateurs/trices, de 52 % de postes d'enseignants/es pour les devoirs surveillés et de 60 % de postes d'auxiliaires de cuisine pour l'école à journée continue (EJC).

art. 2 - Le Conseil municipal est chargé de l'exécution de la présente décision.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente Le chancelier  
C. Frioud Auchlin V. Carbone

La Neuveville, le 3 mai 2013

### ARRETE DU CONSEIL GENERAL

Le Conseil général de la Commune municipale de La Neuveville

- vu l'art. 42, alinéa 1, lettre a, du Règlement d'organisation
- sous réserve de référendum dans les trente jours qui suivent la publication de l'arrêté du Conseil général
- sur proposition du Conseil municipal

#### arrête

art. 1 - La révision partielle du Règlement sur les commissions permanentes.

art. 2 - Le Conseil municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente Le chancelier  
C. Frioud Auchlin V. Carbone

La Neuveville, le 3 mai 2013

Police cantonale à La Neuveville

**032 346 88 81**



# Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch

veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

## ARRETE DU CONSEIL GENERAL

Le Conseil général de la Commune municipale de La Neuveville

- vu l'art. 42, alinéa 1, lettre b, du Règlement d'organisation
- sous réserve de référendum dans les trente jours qui suivent la publication de l'arrêté du Conseil général
- sur proposition du Conseil municipal

### arrête

art. 1 - La modification partielle de la réglementation fondamentale par la création d'une zone affectée à des besoins publics (ZBP) Déchetterie – Secteur J.

art. 2 - Le Conseil municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL  
La présidente Le chancelier  
C. Frioud Auchlin V. Carbone

La Neuveville, le 3 mai 2013

## Avis de construction

**Requérant et auteur du projet :** M. Martial Gremaud, Chemin de St-Joux 14, 2520 La Neuveville.

**Projet :** Construction d'un couvert à voiture et d'un réduit de jardin sur la place de parc existante, au chemin de St-Joux 14, sur la parcelle no 888, ban de La Neuveville.

**Zone :** HA3.

**Genre de construction :** Fondations : béton. Construction portante : Parois : métal; Plafonds : bois. Façades : bois de couleur brun-vert. Toit : plat en bois avec gravier de couleur gris.

**Dimensions :** Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 3 mai 2013 au 3 juin 2013. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, chemin de la Plage 2, CP 63, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 3 mai 2013  
Services techniques de La Neuveville

## Avis de construction

**Requérant :** M. Claude Hauser, Buechzelglistrasse 60, 5436 Würenlos.

**Auteur du projet :** Lienher Menuiserie SA, rue des Corbes 27, 2065 Savagnier.

**Projet :** Remplacement des fenêtres existantes par de nouvelles fenêtres en bois avec petits-bois extérieurs, à tous les étages, en façades est et ouest du bâtiment existant, à la Place de la Liberté 3, sur la parcelle no 310, ban de La Neuveville.

**Zone :** Plan de quartier « Vieille Ville ».

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 3 mai 2013 au 3 juin 2013. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services

techniques de La Neuveville, chemin de la Plage 2, CP 63, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 3 mai 2013  
Services techniques de La Neuveville

## Avis de construction

**Requérante :** Auchlin SA, Prapion 1, 2520 La Neuveville

**Auteur du projet :** Kaiser & Wittwer SA, architectes HES, rue Charles Schäublin 3, 2735 Malleray

**Emplacement :** Parcelle no 643, au lieu-dit Route du Château 43, commune de La Neuveville

**Projet :** Transformation des anciens locaux de l'entreprise Auchlin SA en logement, construction d'un attique à la place du toit existant, modification du toit de la maison existante et isolation dudit toit

**Dimensions :** Selon plans déposés

**Construction :** Selon plans déposés

**Zones :** HA4 / zone de protection archéologique

**Dérogations :** 48 LAE, 16 OCPAIR, 54 et 90 RCC

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 26 mai 2013 inclusivement auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 26 avril 2013  
Le préfet : J.-Ph. Marti

## Avis de construction

**Requérants et auteurs du projet :** M. et Mme Rolf et Sylvia Honsberger, avenue des Collonges 7a, 2520 La Neuveville.

**Projet :** Réfection des façades, des fenêtres, des volets et du toit du bâtiment existant, à l'avenue des Collonges 7, sur la parcelle no 129, ban de La Neuveville.

**Zone :** Zone des abords de la vieille ville.

**Couleurs :** Façades blanc et volets à définir (gris ou grenat).

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 3 mai 2013 au 3 juin 2013. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, chemin de la Plage 2, CP 63, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 3 mai 2013  
Services techniques de La Neuveville

## Avis de construction

**Requérants :** M. et Mme Daniel et Carinne De Martini, rue des Mornets 29A, 2520 La Neuveville.

**Auteur du projet :** Prost'2 Ingénierie, par Mme Alexandra Prost, Faubourg du Lac 17, case postale 2805, 2000 Neuchâtel.

**Projet :** Agrandissement du bâtiment existant, à la rue des Mornets 29A, sur la parcelle no 524, ban de La Neu-

veville.

**Zone :** Plan masse « Les Mornets ».

**Dérogation :** Article 4 du plan masse « Les Mornets » (dépassement du périmètre d'implantation du bâtiment).

**Genre de construction :** Fondations : radier béton. Construction portante : Parois : briques; Plafonds : béton. Façades : crépi de couleur beige. Toit : plat de couleur gris.

**Dimensions :** Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 26 avril 2013 au 27 mai 2013. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, chemin de la Plage 2, CP 63, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 26 avril 2013  
Services techniques de La Neuveville

## MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE

### INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

3 mai 2013

#### REALISATION DE LA NOUVELLE ECOLE PRIMAIRE DES COLLONGES

La réalisation avance !

Une nouvelle école se construit avec l'appui de l'ensemble des intervenants et le soutien de la communauté.

Les activités de janvier à avril 2013 dans le cadre de la réalisation de la nouvelle école :

- La commission de construction et de réalisation de l'école primaire des Collonges (CREA) pilote ce projet en première ligne.
- Plusieurs séances constructives ont été menées avec les opposants. Les visions évoluent peu à peu et des solutions ont été développées, afin d'augmenter la sécurité dans le secteur du futur chantier, mais également de réduire les nuisances liées à ce projet de grande envergure pour notre Commune.
- Deux séances de travail avec les représentants de l'école ont permis de synchroniser le projet avec les besoins en constante évolution du système d'enseignement. Ces séances ont également permis de mettre en place une vision sur 5 ans quant aux besoins en matière de locaux scolaires.
- La structure communale permettant un contrôle de la gestion administrative et financière de cette importante réalisation a été mise en place.
- La création d'un système de contrôle et d'optimisation des coûts (avant la mise en soumission) est en cours.

#### Les objectifs

- Informer régulièrement l'ensemble de la population.
- Traiter la réalisation de ce projet en cohérence avec les autres projets communaux, assurer le respect des coûts et garantir une qualité de réalisation optimale, telles sont nos priorités.
- Associer les voisins et tous les habitants de La Neuveville à cette belle réalisation, afin d'assurer un ancrage solide au sein de la population.
- Pratiquer une collaboration intensive avec les représentants de l'école afin que cette belle réalisation



# Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch  
veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

sation participe au développement harmonieux de la formation scolaire de nos enfants.

- Assurer aux enseignantes et enseignants des locaux de travail confortables et adaptés aux méthodes d'enseignement contemporaines.
- Tels sont les objectifs que vos autorités, appuyées par l'administration communale, se sont fixés.

## Résultat de la collecte de vêtements à l'état usagé 2012 réalisée à partir des conteneurs CONTEX

Sur l'année passée, 5,809 tonnes de vêtements et chaussures usagées ont été mises au rebut dans les conteneurs jaunes CONTEX de récupération de vieux vêtements de La Neuveville, comme l'indique CONTEX, la société chargée du recyclage. La part de recettes d'utilité publique résultant de cette action, d'un montant de CHF 580.90, sera versée au Noël des Isolés.

La Commune de La Neuveville et CONTEX remercient la population pour l'exploitation toujours active qui est faite de cette opportunité de mise au rebut judicieuse, tant sur le plan écologique que social.

## Bourse aux jobs pour les jeunes du District de 13 à 18 ans

Suite à une motion du Conseil général et grâce à la

collaboration du Centre d'animation de jeunesse (CAJ), le Conseil municipal a mis sur pied une BOURSE AUX JOBS qui permettra aux jeunes du district de 13 à 18 ans de trouver des petits jobs temporaires pendant leur temps libre. Le site Internet du CAJ ([www.lecaj.ch](http://www.lecaj.ch)) propose un lien à une plateforme qui mettra en relation les personnes qui ont des petits travaux à proposer à des jeunes désireux de se faire un peu d'argent de poche.

L'idée est simple : vous avez un petit travail à proposer (faire les courses, promener le chien, tondre le gazon, repeindre une chambre, etc.), vous vous inscrivez sur le site ou vous consultez les offres existantes. De même, si vous êtes jeunes et à la recherche d'un emploi, vous pouvez consulter les offres proposées sur le site ou y offrir vos services. Les contacts se font ensuite de manière indépendante et libre pour chaque partie, mais les responsables du CAJ veillent au bon fonctionnement de la plateforme et sont disponibles aux questions des intéressés. Le cadre juridique et les questions de responsabilité sont également détaillés sur le site et un contrat prêt à imprimer y est également proposé.

La démarche vise non seulement à permettre aux jeunes dès 13 ans de se faire de l'argent de poche, mais aussi à améliorer les liens entre les générations.

Alors à vous, adultes qui avez besoin d'aide pour divers petits travaux, et à vous, les jeunes qui souhaitez trouver le moyen de financer l'un ou l'autre de vos projets, rendez-vous sur le site du CAJ dès maintenant. Il s'agit dans un premier temps d'un projet-pilote pour l'année 2013 qui pourra être prolongé ensuite, en cas de succès. Soyez nombreux à venir visiter cette nouvelle plateforme Internet et inscrivez-vous !

## Fermeture des bureaux communaux

Lors de l'Ascension, les bureaux de l'administration communale et des services techniques seront fermés dès le mercredi 8 mai 2013 à 15h15 jusqu'au lundi 13 mai 2013 à 08h30.

En raison de la sortie annuelle du personnel communal, les bureaux de l'administration communale et des services techniques seront fermés le jeudi 27 juin 2013.

## Pause estivale du Conseil municipal

Le Conseil municipal a décidé de tenir sa dernière séance le 1<sup>er</sup> juillet 2013 et de reprendre ses travaux le 12 août 2013.

CONSEIL MUNICIPAL

## L'OFFICE DES PONTS ET CHAUSSÉES DU CANTON DE BERNE ET LA MUNICIPALITÉ DE LA NEUVEVILLE RAPPELLENT :

- Plantation et taille des arbres, haies et buissons, et semis des cultures le long des routes cantonales, communales, ou privées affectées à l'usage commun
- Clôtures

Les riverains des routes énumérées en titre sont priés de tenir compte des indications ci-dessous relatives aux prescriptions légales actuelles en rapport avec la plantation de végétation et la clôture des biens-fonds :

1. Les arbres, buissons ou plantations se trouvant trop près d'une route ou qui surplombent la chaussée représentent un danger pour les conducteurs, mais aussi pour les adultes ou les enfants qui débouchent soudainement sur la chaussée depuis un endroit caché. Dans le but de remédier à ces dangers, la loi du 4 juin 2008 sur les routes (art. 80, al. 3 et 83 LR, RSB 732.1) et l'ordonnance correspondante (art. 56 et 57 OR, RSB 732.111.1) prescrivent entre autre ce qui suit :

- Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée (largeur libre). Les branches surplombant la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4,50 m (hauteur sur chaussée). Cette hauteur est réduite à 2,50 m au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables, au bord desquels une bande de 50 cm doit également être maintenue libre.
- La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public
- Dans les endroits où la visibilité est restreinte, les clôtures ne doivent pas dépasser la chaussée de plus de 60 cm. Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui sont pas à haute tige doivent respecter les prescriptions en matière de clôture, selon lesquelles leur hauteur ne peut pas dépasser 1,20 m, ni leur distance au bord de la chaussée, être inférieure à 50 cm. Si la végétation présente une hauteur plus grande, il est nécessaire de la tailler jusqu'à la hauteur réglementaire. Cette disposition s'applique aussi à la végétation préexistante.
- Restent réservées des prescriptions communales qui seraient plus sévères.

Au vu de ce qui précède, les riverains de routes tailleront leurs arbres ou autre végétation d'ici au **31 mai 2013**, de manière à respecter les profils d'espace libre réglementaires. En cas de nécessité, ils entreprendront cette taille plusieurs fois par année.

Si les présentes dispositions ne devaient pas être respectées par certains riverains, nos services communaux rétabliront les lieux conformément à la loi et à la charge desdits riverains.

Police administrative La Neuveville

## MOBILITY EST DISPONIBLE À LA NEUVEVILLE

Comme vous le savez certainement un véhicule Mobility est disponible pour la population, à La Neuveville !

Mobility est un service de partage de voitures (Car-sharing) performant dans toute la Suisse. Ce concept s'adresse aux personnes désirant utiliser un véhicule pour se déplacer dans une région définie sur une courte durée pour des raisons professionnelles ou privées. La tarification comprend le nombre de kilomètres effectués ainsi que la durée d'utilisation du véhicule.

Les abonnés de ce service de partage de voiture ont la possibilité dès maintenant de réserver la voiture mise à disposition à La Neuveville. Mobility offre aux utilisateurs de La Neuveville un véhicule confortable de type Renault Mégane.

Pour pouvoir disposer de cette offre étendue sur toute la Suisse, il est indispensable de s'abonner par téléphone au 0848 824 812 ou sur le site internet [www.mobility.ch](http://www.mobility.ch).

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez également vous adresser à l'administration communale de La Neuveville au 032 752 10 80

Commune de La Neuveville

## SERVICE DE PIQUET

La Commune de La Neuveville met à disposition de ses habitants un service de piquet pour toutes les urgences qui concernent des dérangements ou des pannes qu'ils soient électriques, de téléseu (télévision ou internet) ou encore en relation avec des problèmes d'eau.

Ce service est disponible 24h sur 24, tous les jours de l'année.  
En cas d'urgence, le n° est 032 752 10 99

## Appel d'urgence

Tél. 144 Ambulances

## Appel d'urgence

Tél. 145 Intoxications





# Commune de Prêles

www.preles.ch  
secretariat@preles.ch

## DECHETTERIE COMMUNALE

### Récupération des déchets triés

(verre, aluminium, fer blanc, piles, carton, PET, huiles usagées, capsules Nespresso, déchets de chantier)  
Par souci de gain de place, nous vous rappelons qu'il est indispensable de

#### plier vos cartons.

Nous tenons également à vous signaler que l'élimination de l'aluminium nous occasionne une légère rétribution financière, raison pour laquelle ce type de déchet est évidemment le bienvenu.

### Accès aux bennes

**Ouvertures : les samedis et lundis  
de 10h00 à 11h00  
les mercredis de 17h00 à 18h00**

Merci d'avance de votre collaboration

## HORAIRE 2013 - GUICHET & TÉLÉPHONE

### Guichet

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	11h00 - 13h00	16h00 - 18h00
Mardi	fermé	fermé
Mercredi	09h00 - 11h00	13h30 - 15h30
Jeudi	07h30 - 11h30	fermé
Vendredi	fermé	fermé

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous.

### Téléphone (032 315 16 40)

Jours	Matin	Après-midi
Lundi au jeudi	09h30 - 11h30	13h30 - 15h30
Vendredi	fermé	fermé

Attention: si vous avez besoin de renseignements pointus, venez de préférence:

- Lundi toute la journée et jeudi matin pour les taxes et factures.
- Lundi matin et mercredi toute la journée pour le contrôle des habitants et étrangers.

## DÉCHETTERIE COMMUNALE NOUVELLES HEURES D'OUVERTURE / BENNE POUR DÉCHETS DE CHANTIER

Nous avons le plaisir de vous informer que depuis le 1<sup>er</sup> mai 2013, en plus des samedis et lundis de 10h00 à 11h00, la déchetterie communale sera dorénavant également ouverte les mercredis de 17h00 à 18h00.

De plus, une benne est maintenant à disposition pour des déchets de chantier (cailloux, pots de fleur, matériaux de construction). Toutefois, la quantité de ces matériaux est limitée à un seau de 20 l par semaine.

L'administration municipale

## BIBLIOBUS

Stationnement à Prêles en 2013  
à l'Est du bâtiment administratif  
de 13h30 à 14h30

Samedi 4 mai, 18 mai, 1 juin, 15 juin, 29 juin, 17 août, 31 août, 14 septembre, 28 septembre, 12 octobre, 26 octobre, 9 novembre, 23 novembre, 7 décembre, 21 décembre.



## FUSION DES COMMUNES DE DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES

### Soirées publiques d'information à la population les

- Vendredi 3 mai, 18.00 h, Restaurant de l'Ours à Prêles,
- Vendredi 17 mai, 18.00 h, Restaurant du Cheval Blanc à Lamboing
- Vendredi 24 mai, 20.00 h, Battoir à Diesse

Venez nombreux, bâtissons ensemble notre nouvelle commune !

Votation le 9 juin 2013

## COMMUNE MUNICIPALE DE PRÊLES VOTATION POPULAIRE DU 9 JUIN 2013 EN MATIÈRE COMMUNALE

Le conseil municipal de Prêles a fixé au dimanche 9 juin 2013 et, dans les limites des dispositions légales aux jours précédents, la votation populaire concernant

### Le vote sur la fusion des communes mixtes de Diesse, Lamboing et la commune municipale de Prêles

#### Les trois questions posées sont :

1. Acceptez-vous le Contrat de fusion entre les communes mixtes de Diesse, Lamboing et la commune municipale de Prêles ?

2. Acceptez-vous le Règlement d'Organisation (RO) de la commune du «Plateau-de-Diesse»?

3. Acceptez-vous le Règlement concernant les élections et les votations aux urnes de la commune du « Plateau-de-Diesse »?

Les documents suivants sont déposés dans les différents bureaux communaux dès le 6 mai 2013 pour consultation :

- le contrat de fusion et ses annexes
- le Règlement d'organisation (RO) de la Commune du « Plateau-de-Diesse »
- le Règlement sur les élections et les votations aux urnes de la commune du «Plateau-de-Diesse»

### Votations fédérales et communales du 9 juin 2013

#### Composition des membres des bureaux de vote et de dépouillement

Il est possible de venir voter à l'administration municipale le dimanche au bureau de vote de 10h00 à 12h00.

Pour le vote par correspondance, ce dernier doit être déposé à la poste, en courrier A, jusqu'au vendredi soir au plus tard, ou dans la boîte aux lettres de l'administration municipale jusqu'au samedi 19h00.

#### Attention:

Le vote par correspondance n'est pas valable si la carte de légitimation ne porte pas la signature manuscrite de l'électrice ou de l'électeur.

Il y aura deux enveloppes, merci de ne pas mélanger leur contenu. Il faut impérativement mettre la carte de légitimation signée avec le matériel correspondant dans la bonne enveloppe!

Présidence: Mme Madeleine Willemin

Administration: M. Daniel Hanser

Bureau de vote: Dimanche, 9 juin 2013  
de 10h00 à 12h00

Membres: Mme Carole Perrot  
M. Ludovic Pahud

Membre suppléante: Mme Céline Racine

Bureau de dépouillement: Dimanche, 9 juin 2013  
dès 12h00

Membres: Mme Daisy Racine  
Mme Fabienne Raemy

Membre suppléant: M. Rémy Raymond

Les prochaines votations auront lieu le 22 septembre 2013.

L'administration municipale



SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT  
ET D'EMBELLEMENT, PRÊLES

## FÊTE DU PRINTEMPS

Samedi 4 mai 2013

Dès 10h00 à la Halle Polyvalente de Prêles

Un programme varié et sympathique vous attend :

- 10h00 : Troc de jouets (le matin seulement)
- 11h30 : Rythme donné par la Fanfare
- 13h30 : Production de l'Ecole d'accordéon de Diesse
- Produits du terroir, marché aux légumes et aux plantes
- Divers stands d'artisanat
- Marché des producteurs
- Grand concours de dessins pour petits et grands
- Pains, tresses, pâtisseries, crêpes
- Karting pour enfants
- Restauration chaude, desserts...

Nous vous attendons nombreux,  
venez faire la fête avec nous !

Se recommandent :

Société de Développement et d'Embellissement de Prêles, Ski-Club Nods-Chasseral, Fémina-Sport, Société de Couture, Classe de 9<sup>ème</sup>



# Commune de Prêles

www.preles.ch  
secretariat@preles.ch



**Commune municipale de Prêles**  
La Chaîne 2  
2515 Prêles

Suite à une réorganisation de nos services internes, nous mettons au concours le poste de

## Concierge de la crèche communale

(taux d'occupation : 5-6 heures par semaine)

Entrée en fonction : 1<sup>er</sup> mai 2013 ou date à convenir

Le cahier des charges et le descriptif détaillé du poste peuvent être consultés sur notre site internet [www.preles.ch](http://www.preles.ch)

Intéressé(e) ? Alors n'hésitez pas à envoyer votre offre, avec curriculum vitae, copies de certificats, références et prétentions de salaire, avec la mention « postulation », au Conseil municipal de Prêles, **jusqu'au 31 mai 2013**

Ce poste s'adresse indifféremment aux femmes et aux hommes



**Commune municipale de Prêles**  
La Chaîne 2  
2515 Prêles

Nous recherchons notre future

## responsable de la crèche communale « La Luciole »

(taux d'occupation : 60-80%)

Entrée en fonction : 1<sup>er</sup> août 2013 ou date à convenir

Les candidates doivent disposer d'une formation d'assistante socioéducative ou d'assistante socioéducative avec certificat fédéral de capacité (orientation accompagnement des enfants) ou d'une formation équivalente, doublée d'une expérience professionnelle de quelques années dans le domaine de la prise en charge d'enfants.

Nous recherchons une personne dynamique, douée d'entregent et de leadership, à l'aise avec les outils informatiques usuels.

Le cahier des charges et le descriptif détaillé du poste peuvent être consultés sur notre site internet [www.preles.ch](http://www.preles.ch)

## EXTRAITS DU PV DE L'AM

(suite de la FOD No 16 du 26 avril)

Mme N. Hofer est étonnée que le chemin du Stand ait été soumissionné, car elle n'a pas vu de publication pour le permis. M. R. Troehler peut lui répondre que, comme ce chemin sera seulement refait et non revêtu de bitume, comme initialement prévu, un permis n'est donc pas nécessaire.

*e. Déménagement de l'entreprise Schwab System*  
M. P. Schwab prend la parole afin d'annoncer que les travaux de construction de son nouveau bâtiment ont commencé à Gampelen. L'idée de ce nouveau bâtiment a germé depuis environ cinq ans. Il a monté deux projets dans la zone artisanale de Prêles, mais il a fallu se rendre à l'évidence que la situation du terrain ne se prêtait pas à ses besoins.

Il précise encore que son grand-papa venait de Gals et qu'il retourne donc un peu aux origines. Il tient à remercier les communes municipales et bourgeoises pour tout le travail qui a été fait pour essayer d'accueillir ce nouveau bâtiment à Prêles. Il tient vraiment à préciser que les communes ne sont en rien responsables de son départ de Prêles.

La parole n'étant plus sollicitée, le Président remercie beaucoup tous les participants présents ce soir et remercie également le CM pour son investissement et ses projets en route.

La séance est levée à 22h30.

Prêles, le 10 avril 2013



# Commune mixte de Diesse

www.diesse.ch  
commune@diesse.ch

## VOTATIONS FEDERALES ET COMMUNALES DU 9 JUIN 2013

Vous trouverez deux cartes de vote dans la même enveloppe. Si vous participez aux deux votations, merci de retourner les deux cartes signées avec les bulletins y relatives.

Ouverture du bureau :

**Dimanche 9 juin 2013 de 10 h 00 à 12h00**

**Vote anticipé :** les enveloppes peuvent être déposées dans la boîte aux lettres du secrétariat jusqu'au samedi 12h00

**Attention :** Le vote par correspondance n'est valable que si la carte de légitimation porte la signature manuscrite de l'électeur ou électrice.

Le bureau de vote est constitué de la manière suivante :

FONCTION	NOM	PRENOM
Président	Jeanneret	Christophe
Membre	Bourquin	Jean-François
Membre	Bourquin	René
Membre	Carrel	Jean-Daniel
Membre Suppléant	Carrel	Josiane
Suppléant	Chappuis	Nicolas
Suppléant	Cizmar-Reinhard	Yvonne
Suppléant	Conrad	Jean-René
Suppléant	Conrad	Marjorie

Les suppléants ne fonctionnent qu'en cas d'indisponibilité d'un membre du bureau. S'ils ne fonctionnent pas, ils seront convoqués lors de la prochaine

votation.

Le Conseil Communal

## Commune mixte de Diesse VOTATION POPULAIRE DU 9 JUIN 2013 EN MATIÈRE COMMUNALE

Le conseil communal de Diesse a fixé au dimanche **9 juin 2013** et, dans les limites des dispositions légales aux jours précédents, la votation populaire concernant

**Le vote sur la fusion des communes mixtes de Diesse, Lamboing et la commune municipale de Prêles**

**Les trois questions posées sont :**

1. Acceptez-vous le Contrat de fusion entre les communes mixtes de Diesse, Lamboing, et la commune municipale de Prêles ?
2. Acceptez-vous le Règlement d'Organisation (RO) de la commune du «Plateau-de- Diesse»?
3. Acceptez-vous le Règlement concernant les élections et les votations aux urnes de la commune du « Plateau-de-Diesse »?

Les documents suivants sont déposés dans les différents bureaux communaux dès le 8 mai 2013 pour consultation :

- le contrat de fusion et ses annexes
- le Règlement d'organisation (RO) de la Commune du « Plateau-de-Diesse »
- le Règlement sur les élections et les votations aux urnes de la commune du «Plateau-de-Diesse»

Diesse, le 3 mai 2013  
Le Conseil communal

**Les yeux d'enfants!**  
devraient voir!

Chaque minute dans le monde, un enfant devient aveugle. Cela ne devrait pas arriver. Une opération de la cataracte ne coûte que 50 francs. Rendez aujourd'hui la vue à un aveugle!

**CBM** Case postale, 2002 Neuchâtel  
Tel. 032 724 84 12  
www.cbm.org  
Mission chrétienne pour les aveugles. Dons: CP 87-192253-5

**Commune****mixte de Diesse**www.diesse.ch  
commune@diesse.ch**23, 24 et 25 AOÛT**  
**CINE**  
**DIESSE**

août à Diesse dans le cadre du Kiosque à musique de la RTS !

Nous chanterons 3 chants : mon Haut Plateau, Chasseral et le chant de Diesse (en création).

Invitation faite à chaque personne de la région, toutes générations confondues, des enfants aux grands-parents en passant par les voisins et les amis.

Inscription auprès de Sylvain et Frédérique Jaccard, 032 315 70 25 ou frederique@tranquille.ch.

Répétitions : les mercredis **5, 12, 19 et 26 juin**, ainsi que les **19 et 21 août de 19h30 à 21h30**, et bien sûr le samedi 24 dès 8h30, à la salle de paroisse de Diesse (sauf le 12 juin au Battoir).Nous avons chanté le Plateau, le Chasseral, nos forêts fabuleuses et même la Neuveville... et si nous chantions aussi Diesse ? Venez nous rejoindre pour le Choeur de la Fête, qui se produira le **samedi 24****FUSION DES COMMUNES  
DE DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES****Soirées publiques d'information à la population les**

- Vendredi 3 mai, 18.00 h, Restaurant de l'Ours à Prêles,
- Vendredi 17 mai, 18.00 h, Restaurant du Cheval Blanc à Lamboing
- Vendredi 24 mai, 20.00 h, Battoir à Diesse

Venez nombreux, bâtissons ensemble notre nouvelle commune !

Votation le 9 juin 2013

**PLANNING FAMILIAL, CONSULTATION EN MATIÈRE DE GROSSESSE  
AU CENTRE HOSPITALIER DE BIENNE**

Les conseils sont gratuits, en toute confidentialité, également pour les mineurs. Une équipe médico-sociale vous accueille du lundi au vendredi, sur rendez-vous. • grossesse désirée ou imprévue. • contraception (remise de la "pilule du lendemain" • sexualité • conseil collectif des élèves concernant la contraception.

Tél. 032 324 24 15 Centre hospitalier de Bienne / 2501 Bienne. [www.szb-chb.ch](http://www.szb-chb.ch)**Commune de Lamboing**E-mail: [commune\\_lamboing@bluewin.ch](mailto:commune_lamboing@bluewin.ch)  
Site internet: [www.lamboing.ch](http://www.lamboing.ch)**FUSION DES COMMUNES  
DE DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES****Soirées publiques d'information à la population les**

- Vendredi 3 mai, 18.00 h, Restaurant de l'Ours à Prêles,
- Vendredi 17 mai, 18.00 h, Restaurant du Cheval Blanc à Lamboing
- Vendredi 24 mai, 20.00 h, Battoir à Diesse

Venez nombreux, bâtissons ensemble notre nouvelle commune !

Votation le 9 juin 2013

**ORDURES MÉNAGÈRES**

Le ramassage des ordures ménagères par l'entreprise Wüthrich s'effectue le lundi matin de chaque semaine dans notre commune.

Les poubelles doivent donc être déposées en bordure des chemins au plus tôt le lundi matin et non pas la veille au soir. En effet, durant la nuit, les animaux tels renards, chats ou chiens, se font un plaisir d'éventrer les sacs plastiques et de répartir les détritux un peu partout.

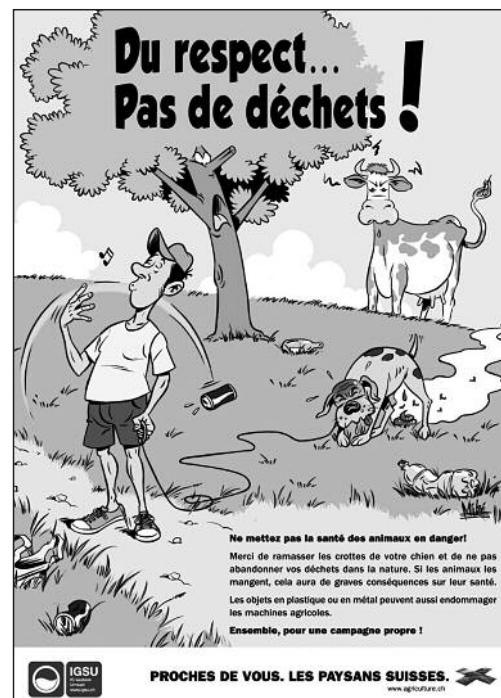
Les propriétaires des poubelles sont responsables de la remise en état des lieux, lors de ce genre de détérioration.

Nous vous prions de tenir compte de ce qui précède et vous remercions de votre collaboration.

Administration communale

**DÉNOMBREMENT DES APPARTEMENTS VACANTS POUR LA STATISTIQUE FÉDÉRALE**En vue de connaître le nombre des appartements vacants à Lamboing au 1<sup>er</sup> juin 2013, nous invitons les propriétaires et les gérances qui ont des appartements ou maisons à vendre ou à louer à les annoncer à notre administration communale, tél. 032 315 11 70. Merci de votre collaboration.

Administration communale

**No mettez pas la santé des animaux en danger!**

Merci de ramasser les crottes de votre chien et de ne pas abandonner vos déchets dans la nature. Si les animaux les mangent, cela aura de graves conséquences sur leur santé. Les objets en plastique ou en métal peuvent aussi endommager les machines agricoles.

Ensemble, pour une campagne propre !

**PROCHES DE VOUS. LES PAYSANS SUISSES.**[www.agriculteurs.ch](http://www.agriculteurs.ch)**Merci à tous  
pour votre participation à cette campagne !****GARDIENNAGE À LA NOIRE COMBE**

Pour le week-end des 4 et 5 mai 2013, le gardiennage sera assuré par les gardiens présents pour les dernières corvées d'ouverture.

Le Comité





# Commune de Nods

Heures d'ouverture: lundi 16 h 00 - 18 h 00 - Me et Je 9 h 30 - 11 h 30  
Adm. Communale - Place du Village 5 - 2518 Nods / commune@nods.ch - www.nods.ch

## Horaire de la déchetterie

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après:

**MAI**  
**Samedi 4**  
**Lundis 6, 13**

**de 9 h 30 à 11 h 30**

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire

ADMINISTRATION COMMUNALE

## FOIRE DE NODS LE 11 MAI 2013

*Stands et produits du terroir*

**Dès 09h00** café croissant, vente de pains, tresses, pâtisseries.

**Dès 11h45** soupe aux pois. Menu : gratin et jambon, grillades.

## A L'ECOUTE DE TOUS

**Le maire et l'administratrice communale à l'écoute de tous.**

Afin de répondre à vos interrogations, faire part de vos réclamations, critiques ou suggestions, notre maire et l'administratrice se mettent à votre disposition le mardi

**14 mai 2013 dès 16 h 30**

Prenez donc contact avec l'administration pour fixer un rendez-vous (032 751 24 29). C'est avec plaisir que nous vous attendons !

CONSEIL COMMUNAL

## FERMETURE AGENCE RAIFFEISEN DE NODS

C'est avec grand regret que le Conseil communal a pris acte de la fermeture de l'agence de Nods de la banque Raiffeisen au 29 août 2013. Il ne peut que déplorer la perte de ce service de proximité.

Conseil communal

## RAMASSAGE DU PAPIER

Le prochain ramassage du papier pour la commune de Nods aura lieu les

**17 et 18 mai 2013**

**A cet effet, une benne sera déposée à la déchetterie dès 08.00 h.**

Ce ramassage n'étant plus effectué par les élèves, nous prions chacun de bien vouloir apporter lui-même son papier jusqu'à la benne.

**RAPPEL IMPORTANT : le papier doit être ficelé par paquets ou éventuellement mis dans des sacs papier dont les anses auront été préalablement retirées, mais en aucun cas il ne doit être emballé dans des sacs en plastique ou poubelles pour être mis dans la benne !**

Nous vous remercions par avance de tenir compte de ce qui précède et restons volontiers à votre disposition pour tout renseignement.

ADMINISTRATION COMMUNALE

## STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS

Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 4 mai de 10 h 00 à 11 h 00 sur le parking du restaurant du Cheval Blanc.

## AVIS AUX PROPRIETAIRES DE CHIENS

Les propriétaires de chiens âgés de six mois ou plus au 1<sup>er</sup> août 2013 sont astreints au paiement de la taxe des chiens. Nous invitons les propriétaires ne s'étant pas encore annoncés à le faire dans les plus brefs délais à l'administration communale.

Si vous deviez vous séparer de votre chien ou si celui-ci devait décéder, nous vous prions également de nous le communiquer.

Les changements de domicile, de propriétaire ou les décès doivent également être annoncés **par le propriétaire à ANIS** soit par téléphone 031 371 35 30, par fax 031 371 35 39 ou par mail info@anis.ch. L'annonce à la commune ne suffit pas.

Par la même occasion, nous vous rappelons quelques éléments non exhaustifs qui ressortent de notre règlement sur la garde des chiens et la taxe sur les chiens. Ces éléments permettent à chacun de vivre en bonne harmonie !

- Les chiens doivent être gardés de manière à ce que la protection des personnes et des animaux ainsi que des installations publiques et privées soit assurée.

- Les détenteurs de chiens doivent garder et surveiller leurs chiens de telle sorte qu'ils n'attaquent aucune personne ou aucun animal ou qu'ils ne les importunent par leurs aboiements insupportables ou de toute autre manière. Ils doivent également les empêcher de souiller (par des crottes ou tout autre déchet provenant de votre compagnon à quatre pattes) des installations telles que trottoirs, promenades, chemins pédestres, jardins privés, parcs publics, places de jeux ou pâturages.

ADMINISTRATION COMMUNALE

## Avis de construction

**Requérante** : Bourgeoisie de Prêles, M. Sylvain Rossel, Vue des Alpes 37, 2515 Prêles

**Auteur du projet** : Viret Architectes SA, M. Martial Viret, Chemin du Champ-du-Moulin 58, 2503 Bienne

**Projet** : Mise en conformité des fosses pour eaux usées de ferme et domestique/Construction d'un abri sans lièvre pour le bétail sur RF 2185.03 du ban de Nods, Métairie de Prêles, Les Prés-d'Orvin, 2518 Nods

**Zone** : Agricole

**Dérogation** : Aucune

**Dimensions** : suivant plans et profils

Protection des eaux : S 1

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 03.05.1312

Administration communale

## Avis de construction

**Requérant** : Martin Grünig, Impasse du Carron 18, 2518 Nods

**Auteur du projet** : Martin Grünig, Impasse du Carron 18, 2518 Nods

**Projet** : Agrandissement du bâtiment existant, pose de panneaux solaires et murs en pierres sèches sur RF 2284 du ban de Nods, Route de Chasseral 47, 2518 Nods

**Zone** : H1

**Dérogation** : Aucune

**Dimensions** : suivant plans et profils

**Protection des eaux** : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 03.05.13

Administration communale



## Communes de Nods, Diesse, Lamboing, Prêles

### L'Ecole à journée continue du plateau de Diesse ARC-EN-CIEL

Vous convie à ses  
**PORTES OUVERTES**

**Dates**

lundi 29 et mardi 30 avril 2013,  
jeudi 2 mai, lundi 6 et mardi 7 mai 2013

**Horaires**

De 13h30 à 14h30 et de 17h00 à 18h00

*Bienvenue à tous*

Renseignements au

032 315 12 31 ou 079 928 40 78

## District

### PREFECTURE DU JURA BERNOIS

La centrale téléphonique de la Préfecture ainsi que le guichet de la Préfecture et de l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) de l'arrondissement administratif du Jura bernois

**seront exceptionnellement fermés  
le vendredi 10 mai 2013, toute la journée.**

Courtelay, le 18 avril 2013  
PREFECTURE DU JURA BERNOIS

# Dans nos paroisses

## Paroisse réformée de La Neuveville

**Vendredi**

16h30 Culte de l'enfance, Maison de paroisse

**Samedi**

9h Catéchisme 5e, 6e, 7e : 9h à 13h à la Maison de paroisse

10h Catéchisme 9e : Blanche Eglise : répétition à la confirmation

**Dimanche 5 mai**

Culte festif de confirmation et de baptême

9h45 Sonnerie des cloches

10h, Blanche église, sainte-Cène

John Ebbutt, pasteur et Conseil de paroisse

Participation de Bernard Heiniger à l'orgue et du groupe SMS

Chants et textes par les jeunes. Bénédiction et envoi. Merci de venir les entourer !

**Mercredi**

10h Recueillement à la Blanche Eglise

14h30 Chœur du mercredi à la maison de paroisse

**Jeu de l'Ascension**

Pas de Culte dans les homes

10h Blanche église, Cène

Laurence Tartar, pasteure. Echange de chaires.

La Blanche Eglise est ouverte de 10h à 17h

A votre service, pasteur John Ebbutt 078 648 57 23

Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20

www.paref2520.ch - info@paref2520.ch

## Kirchgemeinde Pilgerweg Bielensee

**Sonntag, 5 Mai**

10.15 Uhr, Kirche Twann: Konfirmationsgottesdienst.

Mit den Konfirmandinnen und Konfirmanden, Marianne Keel (Gesang), Niculin Christen (Piano), Marianne Käser-Ruff (Kirchgemeinderätin), Pfrn. Brigitte Affolter, Pfr. Beat Allemann. Anschliessend Apéro.

**Amtswochen**

22. April bis 18. Mai: Pfr. Beat Allemann

032 315 11 39

## Paroisse catholique de La Neuveville

**Samedi**

18h messe à Diesse

**Dimanche 5 mai**

10h Messe à l'église paroissiale.

**Messe en semaine**

Mardi : à Mon Repos - 10h30 tous les mardis matin.

Jeu de l'Ascension : à l'église paroissiale - 8h30 tous les jeudis matin, sauf le jeudi avant le 1er vendredi du mois.

Vendredi à l'église à 8h30 le premier vendredi de chaque mois.

**Caté 7ème année en mai**

1e et 2e année : 08.05.13, 4e : 03.05.13 et 31.05.13

5e et 6e : 03.05.13, 8e : 04.05.13 et 25.05.13

Site Internet : [www.cathberne.ch/laneuveville](http://www.cathberne.ch/laneuveville)

## Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

**Dimanche 5 mai**

Culte à Diesse à 10h00, pasteur Stéphane Rouèche

**Culte de l'Ascension**

Jeu de l'Ascension 9 mai, culte à Diesse, 10h00, échange de chaire,

pasteur John Ebbutt

**Service de voiture**

Pour vous rendre au culte : 9h35 Funi Prêles ; 9h40 école

Prêles ; 9h45 Poste Lamboing et si le culte à lieu à Nods

: 9h50 centre du village de Diesse ; Si le culte a lieu à La

Neuveville : 9h30 Funi Prêles ; 9h35 école Prêles ; 9h40

Poste Lamboing ; 9h45 centre du village de Diesse

**Contact**

Président : M. Pierre-André Luteschlager

032 315 24 40, [lauten@hispeed.ch](mailto:lauten@hispeed.ch)

Pasteur : Stéphane Rouèche,

032 315 27 37, [strouèche@gmail.com](mailto:strouèche@gmail.com)

## Paroisse de Nods

**Dimanche 5 mai**

Nods: Culte. Sainte cène. 10h.

**Mercredi**

Diesse: Rencontre des 9ème. 14h30-16h30. Maison de paroisse. Préparation du culte de confirmation.

**Jeu de l'Ascension**

Nods: Culte de l'Ascension. 10h. Sainte cène. Tournus des Pasteurs du district.

**Dimanche 12 mai**

Nods: Culte. 10h. Fête des mères. Distribution de Coeur en chocolat.

Le 1er mercredi du mois, de 9h. à 10h. "Méditation et prière"

**Permanence du pasteur**

Lundi, mardi et mercredi de 9h à 13h.

**Pasteure déservante:**

Mme Laurence Tartar. Téléphone: 032 751 70 82. Natel:

079 904 16 84. E-Mail: [laurencetartar@gmail.com](mailto:laurencetartar@gmail.com)

## Eglise adventiste de La Neuveville

**Samedi 4 mai**

9h30 Assemblée Union suisse des Eglises adventistes

Patinoire, Longue-Rue 71 - Bienne

## Eglise de l'Abri, La Neuveville

**Vendredi**

Groupe de jeunes de 19h30 à 22h00 au local des jeunes à l'Abri

**Samedi**

17h00 Culte spécial avec l'animateur de jeunesse Anthony Geiser

- Culte de l'enfance: 3ème à 6ème année scolaire

- Explorateurs: 1ère enfantine à 2ème année scolaire

- Garderie

**Mardi**

Forum des hommes de 6h25 à 7h00

**Mercredi**

Au café des dames 9h15 à 11h00

[www.labri.ch](http://www.labri.ch) - tél : 032 751 36 65



## PAROISSE RÉFORMÉE DE NODS INFORMATION

Le chauffage de l'Eglise étant hors d'usage, les cultes indiqués ci-dessous auront lieu à

### La salle de paroisse

**Dimanche 5 mai à 10h00**

**Jeu de l'Ascension, 9 mai à 10h00**

**Dimanche de la Fête des Mères,  
12 mai 10h00**

Une petite attention sera offerte à chaque maman

*Le conseil de paroisse  
vous remercie de votre compréhension*



## PAROISSE RÉFORMÉE DE NODS

Si vous souhaitez prendre une part active dans la vie paroissiale et que vous disposez d'un peu de temps, nous recherchons des personnes désirant s'investir dans l'organisation de la paroisse en tant que

### Conseillers, conseillères de paroisse

Si vous êtes intéressés ou si vous avez besoin de plus d'informations, veuillez prendre contact avec le Responsable du Personnel, Monsieur, André Sunier au 079 240 55 09.

*Le conseil de paroisse*

## Appel d'urgence

**Tél. 144 Ambulances**

# Agenda

**SERVICE SOCIAL POUR MALADIES RESPIRATOIRES ET DE LONGUE DUREE DU DISTRICT DE LA NEUVEVILLE**  
Rue Rechberger 5, tél. 032 322 24 29, 2502 Bienne.  
Du lundi au vendredi de 8 à 16 heures

## SERVICE DE MAINTIEN A DOMICILE DISTRICT DE LA NEUVEVILLE

Soins infirmiers, aide familiale et ménagère. Rte de Neuchâtel 19  
Tél. 032 751 40 61 Fax 032 751 40 62

## ASSOCIATION DU SERVICE BÉNÉVOLE 7 SUR 7

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide?  
Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc.)  
Visites. Renseignements: **lundi- vendredi de 9h à 10h30.**  
Tél. 032 752 10 77.

## SECRETARIAT DE LA PAROISSE REFORMEE

Le secrétariat, Grand-Rue 13, est ouvert lundi de 8h30- 11h30 & 14h-17h, au vendredi, jeudi fermé ou sur rdv. Bibliothèque pour les enfants et présence pastorale le mercredi de 15h30 à 17h. Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20  
Tél. 032 751 10 35 - Courriel: [info@paref2520.ch](mailto:info@paref2520.ch)

## SECRETARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE

Le secrétariat, rue des Mornets 19 dans l'annexe côté place de parc, est ouvert mardi et jeudi matin de 10 h à 12 h.  
Adresse postale: case postale 213, 2520 La Neuveville.  
Tél. 032 751 28 38 (répondeur).  
Adresse e-mail: [laneuveville@cathberne.ch](mailto:laneuveville@cathberne.ch)  
Site internet: [www.cathberne.ch/laneuveville](http://www.cathberne.ch/laneuveville)

## COURS DE SAUVETEURS (permis de conduire)

Inscriptions: tél 032 751 16 34. Madeleine Landry

## BUREAU D'INFORMATION SOCIALE (BIS)

Tél. 032 945 17 17. Renseignements, informations, rédaction de lettres et demandes diverses.

## ADMINISTRATION DU CIMETIERE DE LA NEUVEVILLE

Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26 - Fax 032 751 60 48

## SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h00  
Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

## BOULANGERIE DE SERVICE : Agazzi - La Neuveville

**JURA BERNOIS TOURISME**, Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville. Infos et manifestations sous [www.jurabernois.ch](http://www.jurabernois.ch).  
Tél. 032 751 49 49, Fax: 032 751 28 70, Courriel: [laneuveville@jurabernois.ch](mailto:laneuveville@jurabernois.ch).

## FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE. MUSÉE, LE LANDERON

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanche de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron. **Tous les samedis et dimanches du 13 avril au 20 mai 2013, de 14h30 à 17h30 exposition Ivan Moscatelli "Là-haut sur la montagne"**

## MUSEE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE

Du 4 mai au 2 juin 2013 : L'exposition du Prix Design Suisse 2011/2012, après sa tournée mondiale, se termine au Musée d'Art et d'Histoire de La Neuveville. Le vernissage aura lieu le 03 mai 2013 à 18h00.

[www.museelaneuveville.ch](http://www.museelaneuveville.ch) - [musee.laneuveville@bluewin.ch](mailto:musee.laneuveville@bluewin.ch)  
Renseignement : Office du tourisme tourisme, tel : 032 751 49 49

## CAFE THEATRE DE LA TOUR DE RIVE - LA NEUVEVILLE

Vendredi 03.05.2013 à 20h30

**Grodo - one man show**

Dimanche 05.05.2013 à 17h00

**Grodo - one man show**

## Pharmacie

Week-end et jours fériés

le 0842 24 24 24 vous renseigne  
Pendant la semaine: 0844 843 842

## Médecin

Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : **No 0900 900 024** (1.95/min).

## Dentiste

La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau, Brügg, Nidau, Bienne. Les soins du service dentaire d'urgence sont payables au comptant.

**0900 903 903** (Numéro payant Fr. 3.- min)